

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°167.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 08 février. 12 conseillers étaient présents. M.Guiborat avait donné pouvoir à M.Domenget, Mme Péjoan et M.Salmeron étaient absents.

Cette séance s'étant déroulée à huis clos, cette lettre est un résumé du compte-rendu affiché sur le panneau de la Mairie.

Le Maire a demandé à ajouter 2 points à l'ordre du jour. La demande est accordée à l'unanimité :

-vente de la parcelle AA 411

-acquisition d'un terrain sans maître : parcelle AD 224

Le compte-rendu de la séance du 07/12/2020 est approuvé à l'unanimité.

1-Fixation des attributions de compensation pour l'année 2020 et montants provisoires 2021 :

En l'absence de transfert de compétences au 01/01/2019 et au 01/01/2020 soumis à transferts de charges les montants définitifs des attributions de compensation 2020 sont fixés conformément aux montants provisoires et sont reconduits pour 2021. Suite à la délibération du Conseil Communautaire de Cœur de Savoie du 10/12/2020 le montant versé à la Commune se monte à : **219 953€**. Accord à l'unanimité pour approuver cette somme ainsi que celle, provisoire, de même montant pour 2021.

2-Avenant à la convention d'adhésion reportant la date de fin d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) au 31/12/2021 :

Pour rappel, le Centre de Gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation national de médiation préalable obligatoire. Ma lettre 144 relative au Conseil du 25/06/2018, délibération 15/2018.

En Savoie, 234 communes et 85 établissements publics territoriaux ont adhéré en 2018 à ce dispositif. Le premier bilan fait état :

- d'une très large majorité de litiges résolus à l'amiable sans coût pour les collectivités.
- de délais de résolution réduits par rapport à ceux nécessaires à la justice administrative.
- d'une restauration du dialogue et du règlement des conflits.

La date de fin d'expérimentation ayant été reportée au 31/12/2021 par décret du 27/10/2020 il y a lieu de délibérer. Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention.

3-Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie (CGDS)-Procédure relative au contrat groupe d'assurances pour couverture des risques statutaires :

point déjà abordé lors du CM du 24/02/2020 (voir ma lettre 159/6). Il s'agissait, alors, de donner mandat au CGDS pour lancer une procédure de passation de marché afin de souscrire un contrat groupe à compter du 01/01/2021.

Il est aujourd'hui évoqué le même sujet pour une souscription au 01/01/2022. Effet COVID peut-être qui n'a pas permis au CGDS de mener à bien sa mission ? Accord à l'unanimité pour transmettre les éléments nécessaires au CGDS et mandater ce dernier aux fins de mener la procédure de passation de marché nécessaire à la souscription du contrat.

4-Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie (CGDS) - Convention de participation dans le domaine de la Prévoyance : point abordé, comme précédemment, lors du CM du 24/02/2020 (voir ma lettre 159/7). Report du 01/01/21 au 01/01/22. Accord à l'unanimité... Il est regrettable que ne soit pas indiqué dans le compte-rendu ce qui motive ces 2 nouvelles délibérations.

5-Demande de subvention auprès du Département de la Savoie - réfection du garde-corps Chemin des Moulins : le Maire explique qu'il y a lieu de remplacer ce garde-corps situé Chemin des Moulins. Plus précisément il s'agit de l'équipement installé, de part et d'autre sur le pont entre le Chemin des Moulins et le chemin de Lourduin. Celui-ci a été endommagé durant la période hivernale. Albinus, on ne parle pas d'intervention d'une compagnie d'assurances. S'agit-il d'un tiers non identifié ? Toujours est-il que la facture s'élève à 22 334€ HT après, selon la formule consacrée, consultation et mise en concurrence de plusieurs entreprises. Qui a été retenu ? Mystère... S'agit-il d'un remplacement à l'identique c'est-à-dire en bois ? Si oui, le précédent qui n'avait même pas 20 ans, a pourtant laissé voir ses faiblesses : vieillissement rapide malgré un entretien quasi annuel, pourrissement de certains éléments. Accord à l'unanimité pour solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Département et dérogation pour démarrer en urgence ces travaux de sécurité sans perdre le bénéfice de la subvention.

6-Demande de subvention 2021 auprès du Département pour l'achat d'une saleuse : Le Maire explique que cet équipement est tombé en panne cet hiver. Son remplacement, après consultation et mise en concurrence de plusieurs entreprises s'élève à 4 800€ HT. Auprès de qui ? La réparation n'était donc pas envisageable ? Accord à l'unanimité pour demander une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes, et dérogation pour procéder au remplacement sans perdre le bénéfice de l'éventuelle subvention.

7-Vente de la parcelle AA 411 : parcelle de 84m² située Chemin du Ruisseau incluse dans la procédure d'expropriation de la ZAC du Bourg dont la Commune était devenue propriétaire. M. Roberto BONICONTRO, propriétaire de la parcelle AA 410, adjacente, souhaite la racheter. Le Maire propose la vente pour l'euro symbolique, les frais d'actes à la charge de la Commune. Accord à l'unanimité. Pourquoi 1€ et surtout pourquoi les frais sont à la charge de la Commune ?

8-Acquisition d'un terrain sans maître - parcelle AD 224 : il s'agit d'une parcelle de 261m² située dans les Iles, côté Cruet. Le propriétaire n'est pas connu et les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Le Maire, dans le cadre de la procédure bien sans maître et les dispositions de l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, propose de l'acquérir et de l'intégrer au domaine communal privé. Accord à l'unanimité.

Points ne donnant pas lieu à délibération : rapport d'activités 2019 de Cœur de Savoie, et rapport d'activités 2020 de l'Entente Rhône-Alpes pour la Démoustication.

La séance est levée à 20h25.

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Mars 2021